

# Formulaire d'adhésion - Numérique pour l'éducation 2026

A retourner à : Avicca  
71 rue du Faubourg Saint-Antoine 75011- Paris  
Tél : 01 42 81 59 99  
Association Loi de 1901  
SIRET : 340 521 301 00044  
Code NAF : 9499 Z

Désignation complète de la structure :
Adresse (siège) :
Siret principal et siret pour la cotisation (si différent) :
Nom, Prénom, fonction et coordonnées du représentant légal de la structure :
Nom, Prénom, intitulé de la délégation et coordonnées de l'Élu(e) en charge du secteur numérique :
Nom, Prénom et coordonnées du Correspondant / Référent technique principal :
Nom, Prénom et coordonnées du Correspondant / Référent technique principal :
Population légale - habitants (au 1 <sup>er</sup> janvier 2026) :
Date et références de la délibération de l'adhésion :

Ayant pris connaissance des statuts du 13 mai 2025 et du règlement intérieur du 17 septembre 2024, la collectivité ainsi désignée demande son adhésion à l'Avicca à partir de l'année 2026. L'adhésion est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an. Tout non renouvellement de l'adhésion doit être notifié par courrier signé par le représentant principal de la structure ou son représentant avant la fin de l'année en cours pour prendre effet l'année suivante.

Fait à :

Le :

Nom du signataire :

Signature et Cachet :

Qualité :

Les personnes correspondants/référents seront invitées à participer aux Assemblées générales de l'Avicca et à tout événement (colloque, groupe de travail, atelier, etc.) en lien avec leurs prérogatives. Elles pourront porter le vote de la collectivité en Assemblée générale, en accord avec l'élu référent permanent, si ce dernier ne peut être présent.

# Demande de cooptation d'un(e) Parlementaire 2026

## A REMPLIR PAR LE REFERENT DE LA STRUCTURE ADHÉRENTE

Les renseignements communiqués sont à usage interne exclusivement. Les données ne sont pas communiquées vers l'extérieur. Il existe un trombinoscope interne au seul profit des correspondants des structures adhérentes.

- Les personnes indiquées peuvent se voir proposer des groupes de travail, listes de discussions ou formations en fonction de l'actualité.
- Sauf indication contraire, elles reçoivent le bulletin régulier de l'Avicca traitant des actualités de l'aménagement numérique du territoire.
- L'obtention d'un code d'accès pour le centre de ressources en ligne de l'Avicca est validé avec les personnes officiellement désignées (cf. page 1).
- L'Avicca propose régulièrement de valider la liste complète des correspondants de chaque collectivité principalement chaque année lors du renouvellement de l'adhésion, par courrier postal ou par courriel.
- Chaque structure adhérente peut déléguer gratuitement 3 personnes (élu-e ou agent) pour assister aux colloques annuels en présentiel (TRIP de printemps et d'automne).

### Sujet

Cochez les cases correspondant aux sujets de votre structure et pour lesquels vous motivez votre adhésion

Problématique(s)	spécifique(s)	à	faire	remonter	:
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

### Agents / élus référents sujets

Noms, prénoms, fonctions, service/direction et coordonnées tél/courriel  
(plusieurs personnes possibles par sujets et par services/direction)

Réf (respecter la numérotation en référence aux sujets)	
1	
2	
3	
4	
5	